

# L'AVENIR DE L'ÉDITION - LE POINT DE VUE D'UN VÉTÉRAN

En juin 2011, l'éditeur de renom Jason Epstein a participé au Dialogue de haut niveau sur l'industrie du livre et de l'édition organisé par l'OMPI. Il a fait part de son point de vue sur l'avenir de l'édition et sur la nécessité d'adapter le droit d'auteur aux exigences de l'environnement numérique. Au fil d'une remarquable carrière de 50 ans, la clairvoyance et l'esprit d'entreprise de M. Epstein ont contribué à repousser les frontières de l'édition. Outre 40 ans passés au poste de directeur de la rédaction chez Random House,<sup>1</sup> il a été cofondateur de la *New York Review of Books*, à l'origine de la révolution du livre de poche avec la création d'Anchor Books, et fondateur de la Library of America et du Reader's Catalogue, le précurseur de la vente de livres en ligne. Voici quelques extraits de ses interventions lors de la manifestation organisée par l'OMPI.

Tout ce que je sais sur le droit d'auteur se résume à ce que j'ai dû apprendre en tant que directeur de la rédaction de Random House. Il y avait néanmoins une chose dont j'étais sûr: l'industrie de l'édition et les auteurs dont nous dépendions, ainsi que la culture qu'ils contribuaient à créer, auraient été voués à disparaître en l'absence d'un système de droit d'auteur efficace. Les auteurs ont besoin de se nourrir. Sans auteurs bien nourris participant depuis des millénaires à l'enrichissement du savoir humain, nous ne saurions presque rien de notre identité, de nos origines et dans quelle direction il se peut que nous allions. Au sujet des idées, le grand J. M. Keynes affirmait qu'elles "gouvernent le monde pratiquement à elles seules".

Si l'avènement inéluctable de l'ère du numérique, en rupture radicale avec le système vieux de 500 ans remontant à Gutenberg, est une bénédiction pour les lecteurs et les auteurs, il présente également un défi redoutable pour les théoriciens du droit d'auteur contraints non seulement d'élaborer de nouveaux systèmes de protection mais aussi de trouver de nouveaux moyens de faire respecter la réglementation.

Avec sa presse, Gutenberg avait mécanisé la reproduction et rendu la protection par le droit d'auteur indispensable. Aujourd'hui, avec la numérisation, la reproduction se fait de manière instantanée, virale et rend les lois en vigueur caduques. Je laisse le soin aux experts de trouver une solution et j'espère qu'ils y parviendront car, pour parler sans détour, ils ne peuvent pas faire autrement.

C'est essentiellement par les auteurs que notre civilisation nous a été transmise, après qu'ils l'eurent enrichie, préservée et interprétée. Notre avenir repose aussi entre leurs mains. Les droits d'auteur sont la condition *sine qua non* de leur survie. Sans eux, les auteurs n'ont plus les moyens d'écrire. De qui pourrions-nous alors apprendre qui nous sommes?

L'industrie de l'édition... en est aux balbutiements d'une transformation radicale qui rendra toutes les fonctions, procédures et infrastructures traditionnelles techniquement obsolètes, y compris le droit d'auteur tel que nous le connaissons. Vieux de 500 ans, le système de Gutenberg fondé sur des inventaires physiques, des lieux d'entreposage onéreux et des lieux de vente fixes cède le pas à un marché du monde numérique radicalement décentralisé, alimenté par un inventaire numérique sans cesse plus vaste, multilingue, pratiquement illimité et quasiment dépourvu de filtres, stocké et distribué à titre presque gratuit et capable d'être téléchargé en un clic de souris depuis pratiquement n'importe quel endroit sur la planète.

Dans l'ère du tout numérique, n'importe qui, n'importe où, pourra se faire publier et n'importe qui pourra devenir éditeur. Bien sûr, les filtres traditionnels – agents, éditeurs, critiques – continueront de débusquer de nouveaux talents, car c'est le propre de la nature humaine, mais même la masse homogène de contenus rendue possible par la numérisation doit pouvoir bénéficier d'une protection car qui saurait prévoir à quel moment surgira un nouveau Shakespeare du chaos numérique?

Les éditeurs de demain seront en tout point différents des multinationales d'aujourd'hui avec leurs multiples enseignes, leurs inventaires physiques onéreux et à durée de vie critique, leur système de gestion par couches superposées, leurs locaux coûteux en centre-ville et, aux États-Unis d'Amérique, des points de vente de moins en moins nombreux. Aujourd'hui, un manuscrit prêt à entrer en production se voit attribuer une place sur le calendrier de production d'un éditeur dont les différentes étapes – révision, contrôle juridique, réalisation des épreuves en placard, correction des épreuves en placard, planification de la stratégie de commercialisation (notamment en termes d'accords publicitaires, de fabrication, d'expédition, etc.) – s'étaleront sur des mois avant que l'ouvrage ne soit

<sup>1</sup> Random House est la plus grande maison d'édition de livres grand public en langue anglaise au monde. En 1998, elle est passée sous le contrôle de la grande société de médias privée allemande Bertelsmann.

enfin proposé à la vente. Avec l'avènement du numérique, toutes ces étapes seront supprimées ou condensées de sorte que l'essentiel du contenu sera mis en ligne et pourra instantanément être distribué et critiqué dans le monde entier quelques jours à peine après la fin de sa rédaction.

Ce marché radicalement décentralisé et la prolifération des fournisseurs de contenus à l'ère du tout numérique sont d'emblée une bénédiction pour les lecteurs, dont des millions n'avaient peut-être jamais eu accès auparavant à des livres, encore moins dans leur propre langue, et pour les auteurs, qui auront désormais accès à des hordes de nouveaux lecteurs.

Ce marché numérique transnational gommara les frontières nationales traditionnelles, à telle enseigne qu'un contenu, où qu'il ait été produit, pourra être téléchargé n'importe où dans le monde et passer directement du fournisseur à l'utilisateur final. Naturellement, une grande partie de ce type de contenu n'aura aucune valeur, que ce soit sur le plan commercial ou culturel. Pour autant, tout futur protocole devra prévoir une protection à l'échelle mondiale de chaque contenu, indépendamment de sa valeur ou de son origine, dès l'instant de sa première diffusion. Le partage licite de ce contenu à l'international devra également être pris en compte.

S'agissant des contenus imprimés sur demande sur le point de vente, la surveillance ne posera pas de problème puisque la vente sera instantanément enregistrée, le paiement effectué et transmis et le fichier supprimé une fois l'impression du livre terminée.

En ce qui concerne les contenus téléchargés sur des appareils portatifs ou des écrans d'ordinateur, le fichier restera vulnérable et les contrôles seront problématiques. Conçu pour protéger les fichiers numériques de toute copie non autorisée, le logiciel Digital Rights Management (gestion des droits numériques) est faillible en ce sens que si des chercheurs peuvent y accéder en toute légitimité, des pirates mais aussi des individus se présentant comme des bienfaiteurs publics parce qu'ils pensent que tout contenu devrait être gratuit peuvent également s'y introduire.

Il importe de réexaminer la doctrine de la première vente<sup>2</sup> et l'existence des marchés secondaires. Je laisse le soin aux spécialistes de résoudre ce problème et j'espère sincèrement qu'ils y parviendront car dans le cas contraire, l'intégralité de l'aventure numérique deviendra problématique et il n'existera plus aucune infrastructure à laquelle revenir.

Les ouvrages de référence – dictionnaires, atlas, manuels et autres recueils similaires – dont le contenu est daté dès l'impression n'auront plus besoin d'être publiés sur support papier mais pourront être disponibles en ligne moyennant un abonnement et téléchargés article par article, avec protection par mot de passe. Il en ira de même pour le contenu de revues et d'autres documents techniques ou

savants. Le partage de fichiers entre amis ou collègues échangeant leur mot de passe sera monnaie courante et difficile, voire dans certains cas impossible à éviter. En pareils cas, seule l'autodiscipline pourra servir de moyen de contrôle, à l'image du système informel fondé sur l'honneur qui a toujours protégé les œuvres en cours de réalisation.

Les méthodes d'édition et de commercialisation traditionnelles perdureront pour des catégories ne se prêtant pas encore à la reproduction et à la diffusion numériques, comme les beaux-arts et la photographie, les livres pour enfants à couverture rigide et ainsi de suite.



Photo: J. Epstein

Jason Epstein

De petits groupes d'éditeurs de sensibilité semblable et s'intéressant au départ à un sujet donné – art floral, poésie chinoise classique, cuisine indienne, fusion nucléaire, yoga – pour être commercialisés sur des sites Web partageant ce même intérêt, deviendront les éditeurs numériques de demain. Ces jeunes éditeurs se créeront une clientèle en proposant leurs fichiers à des sites Web aux mêmes centres d'intérêt qui joueront également le rôle de filtres en sélectionnant les contenus les plus intéressants et en rejetant les autres. Les sites sérieux au contenu fiable prospéreront, contrairement aux sites peu recommandables, amenés à disparaître selon le même schéma sempiternel.

Les titres d'intérêt plus général migreront vers des réseaux sociaux ou des sites de commercialisation généraux, ici encore selon le même schéma intemporel. Les jeunes éditeurs numériques seront tributaires de spécialistes indépendants en commercialisation numérique jusqu'à ce qu'ils disposent eux-mêmes des compétences requises. Les maisons d'édition numérique n'auront pas à s'installer dans un même quartier, ni a fortiori dans une même ville ou un même pays dans la mesure où, à l'instar des concepteurs de logiciels, elles pourront travailler en ligne depuis n'importe quel endroit où elles se trouveront. Le personnel d'appui (réviseurs, concepteurs, juristes et ainsi de suite) sera engagé en fonction des besoins et il n'y aura aucun investissement à prévoir en termes d'inventaire physique ou d'infrastructures y afférentes, ce qui se traduira par des coûts d'entrée réduits au minimum.

Comme c'était le cas chez Random House dans les années 70, la réussite ou l'échec de l'entreprise dépendra du talent rédactionnel. Les acomptes versés aux auteurs

<sup>2</sup> Principe selon lequel un titulaire de droit d'auteur est réputé avoir épuisé la totalité de ses droits au titre du droit d'auteur sur une copie dès lors que la propriété de cette copie a été transmise à un tiers, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une copie illicite.





Photo: Xerox Limited

**L'Espresso Book Machine fabrique automatiquement, en quelques minutes et sur le point de vente, un livre de poche broché à l'édition soignée.**

en échange de redevances futures pourront provenir d'investisseurs extérieurs; les éditeurs et les auteurs auront également la possibilité de former des coentreprises. Quant aux coûts de production, ils seront minimes. Les éditeurs pourront choisir d'assurer eux-mêmes la gestion de leur activité ou de la confier à des gestionnaires. Comme toujours, de nouveaux systèmes et protocoles verront le jour au fil du temps, avec la pratique, et c'est ainsi que l'industrie reviendra à un environnement éditorial traditionnel adapté à l'ère du numérique.

Je viens de brosser un tableau très général de ce à quoi pourrait ressembler l'édition à l'heure du numérique, tout comme un habitant de Venise du XVI<sup>e</sup> siècle aurait

pu le faire en contemplant la presse de Gutenberg qui venait tout juste d'arriver dans son atelier. Il n'aurait pas pu se figurer le retentissement considérable qu'allait avoir cette invention – le développement de l'alphabetisation, l'expansion de la Réforme et le siècle des Lumières qui s'ensuivit, la méthode scientifique, la Révolution française – pas plus que nous ne pouvons prévoir avec certitude à quoi ressemblera le monde numérique de demain. S'agissant de l'impact de la révolution numérique, je ne peux m'exprimer qu'au sujet du mode de publication et de commercialisation des contenus littéraires dans le futur, lequel prendra forme spontanément, comme c'est déjà partiellement le cas aux États-Unis d'Amérique. L'édition renouera alors avec son rôle historique, affranchie de l'accumulation d'altérations que lui inflige l'industrie d'aujourd'hui. Des maisons d'édition existantes, de même qu'Amazon, ont d'ores et déjà annoncé leur intention de créer des groupes éditoriaux autonomes de ce type et on doit leur souhaiter de réussir. Je pense malgré tout que c'est de l'extérieur de l'industrie actuelle que viendra l'impulsion décisive, car il est de plus en plus évident que les auteurs, les rédacteurs et les éditeurs en puissance pourront tirer parti de ces nouvelles techniques.

Il reste peu de temps pour concevoir et instituer de nouveaux protocoles normalisés à l'échelle mondiale et mettre au point de nouvelles techniques pour empêcher l'accès non autorisé à l'avalanche de contenus qui s'annonce. Je me réjouis de constater que l'OMPI a d'ores et déjà amorcé le processus.

## La société On Demand Books

Jason Epstein prend rapidement conscience que les techniques numériques vont "tout changer" dans le secteur de l'édition et qu'il va bientôt être possible de remettre "un manuscrit au format électronique directement à l'utilisateur final sans étape intermédiaire, sans passer par un libraire". Il se dit alors qu'"une sorte de distributeur automatique de livres" serait une bonne idée.

Suite à une série de conférences sur l'avenir de l'édition organisées à la New York Public Library, il apprend qu'un ingénieur du nom de Jeffrey Marsh, basé à St Louis, aux États-Unis d'Amérique, a conçu une machine de ce type. M. Epstein la prend sous licence et, en partenariat avec Dane Neller, devient le cofondateur de la société On Demand Books, qui cède sous licence la machine, connue sous le nom d'Espresso Book Machine (EBM), à des détaillants, des bibliothèques et des universités partout dans le monde.

Les utilisateurs sélectionnent un fichier numérique à l'intérieur d'un immense catalogue de titres en ligne accessible depuis la machine (équipée de son logiciel sur mesure EspressoNet) ou à distance; ils ont également la possibilité de télécharger leurs propres fichiers sur la machine. Les fichiers sont transmis à la machine qui, en l'espace de quelques minutes et de manière automatique, se charge sur le point de vente de l'impression, de la reliure et du rognage d'un livre broché à l'édition soignée. Tous les travaux font l'objet d'un suivi, les redevances sont versées automatiquement et le fichier est supprimé dès que l'impression est terminée.

L'EBM contribue à maintenir les éditeurs en activité et à attirer des clients dans les librairies. Elle ouvre également de nouvelles perspectives aux habitants de régions où l'accès aux livres est difficile. Qualifiée de "bookstore in a box" (librairie compacte), elle permet en un clic de souris d'accéder instantanément à un vaste catalogue multilingue de titres tout en supprimant les coûts de stockage et d'expédition.

Brevetée, l'EBM fait l'objet d'une demande internationale de brevet (WO/2002/045923) selon le Traité de coopération en matière de brevets de l'OMPI (PCT).